

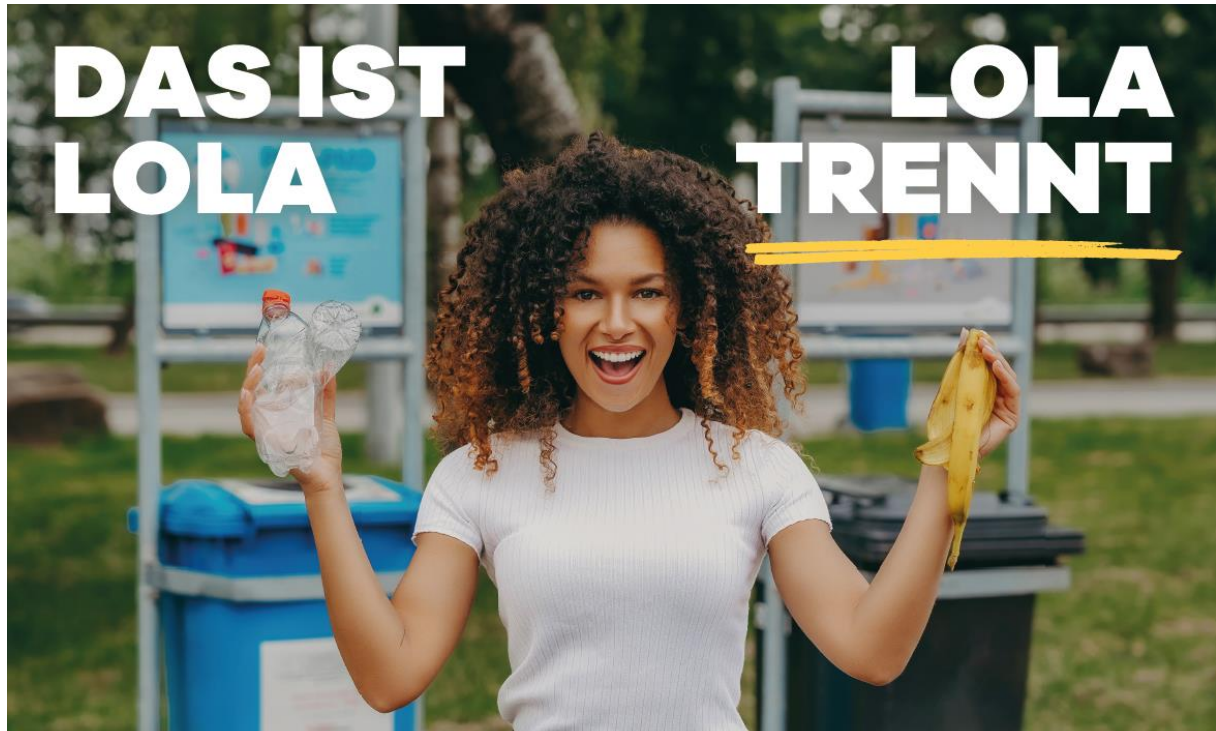
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Dimi trie » et « Lola trennt » : lancement d'une campagne de sensibilisation pour promouvoir le tri sélectif sur les aires autoroutières de Wallonie

16 juin 2023

Les aires autoroutières non concédées de Wallonie sont à présent équipées de dispositifs de tri sélectif. A l'approche des départs en vacances, une campagne visant à promouvoir ce « bon geste » sera notamment visible sur les 300 panneaux d'affichage qui bordent les grands axes (auto)routiers. Elle est organisée par la SOFICO, le SPW Mobilité et Infrastructures, Be WaPP et Fost Plus.





Le tri sélectif, c'est dans l'aire...

Les **67 aires non concédées**¹ bordant les autoroutes de Wallonie sont dès à présent équipées d'un dispositif permettant d'effectuer du tri sélectif. Les usagers peuvent ainsi poursuivre les gestes responsables de tri déjà en vigueur dans les foyers belges, ce qui favorise le recyclage des déchets collectés dans les poubelles des aires.

Un projet pilote mené sur 9 aires en région liégeoise a permis d'affiner les dispositifs à mettre en place afin qu'ils soient les plus efficaces possibles, tant au niveau des ilots de tri que des visuels qui les accompagnent.

Le système ainsi développé a ensuite été progressivement implémenté sur l'ensemble des aires non concédées au rythme du renouvellement des contrats de services avec les entreprises assurant la propreté de celles-ci.

Ce dispositif permet aux usagers de **séparer les PMC** (emballages en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) **des autres déchets** qu'ils déposent

¹ Les autoroutes de Wallonie comptent 105 aires autoroutières, dont 38 sont concédées à des énergéticiens ou à des PME qui y assurent une offre de services. Plus d'information : [Aires autoroutières | Sofico](#)

dans les poubelles de ces aires. Ces poubelles sont destinées à accueillir uniquement les déchets générés par les usagers lors de leur trajet sur le réseau routier. Ainsi, les usagers peuvent reproduire le geste de tri largement répandu à domicile.

Auparavant, les aires de repos étaient équipées uniquement de **conteneurs noirs d'un volume de 240 litres destinés aux déchets « tout venant »**. Ceux-ci sont désormais accompagnés d'un **second conteneur d'un volume de 240 litres, bleu, destiné au PMC**. Ils sont pourvus d'un couvercle fermé, muni d'une petite ouverture avec opercule, permettant de recevoir uniquement des PMC.



Pour inciter les usagers à poser les bons gestes, des **panneaux d'information didactiques** ont été installés.

- A l'entrée de chaque aire, un premier panneau d'information de 2mx3m annonce l'action et fait le lien entre le maintien de la propreté sur l'aire et le tri.



- Au-dessus de chaque poubelle, des autocollants rappellent les déchets autorisés.



L'équipement de toutes les aires non concédées de Wallonie représente un budget de plus de €1 million financé par la SOFICO.

La propreté sur nos grands axes, ça nous concerne tous

Être respectueux de la propreté sur le réseau (auto)routier, c'est :

- ✓ Poser un geste **en faveur l'environnement** ;
- ✓ Veiller à la **sécurité routière** (les déchets pouvant boucher des avaloirs et générer de l'aquaplanage) ;
- ✓ **Economiser** des budgets qui peuvent être réinvestis dans des chantiers de rénovation et d'entretien des voiries.

La SOFICO consacre d'ailleurs quasiment chaque année une campagne de sensibilisation à cette thématique.

En 2022, **près de 2.700 tonnes** de déchets ont été **collectées dans et autour des poubelles des aires autoroutières non concédées**, ce qui a représenté un coût de **près de € 1,8 million**.

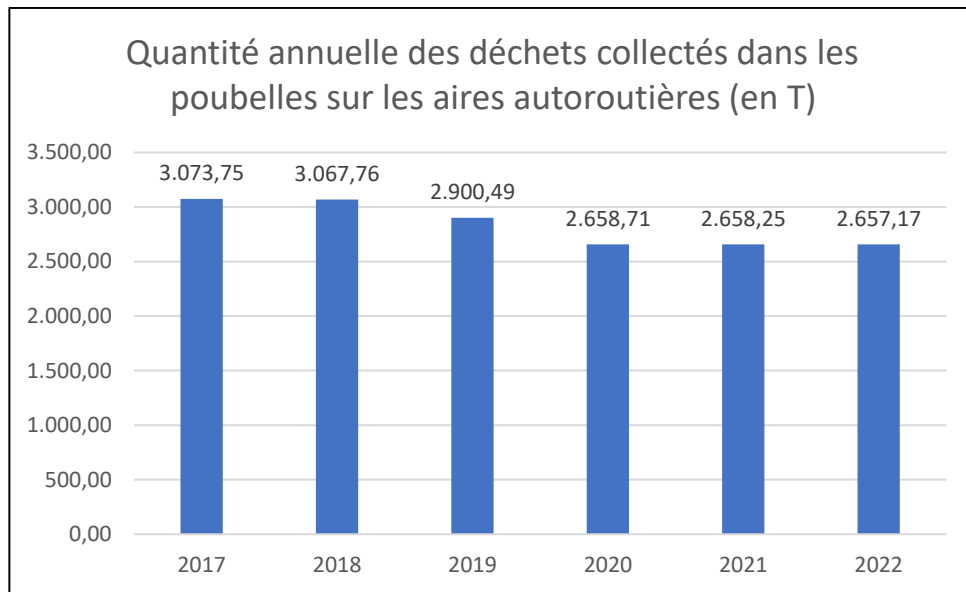
Si on considère que les PMC représentent au moins 10% du poids total des déchets collectés, l'objectif serait de recycler approximativement **300 tonnes par an**.

Ce projet cadre parfaitement dans la stratégie de Fost Plus dont l'une des ambitions est d'offrir aux citoyens une solution de tri pour tous les emballages qui se retrouvent entre leurs mains et ce quel que soit le moment et quel que soit l'endroit. De cette manière, les emballage usagés peuvent être recyclés en nouvelles matières premières, contribuant de la sorte à une économie circulaire où les déchets sont réintroduits dans le circuit économique.

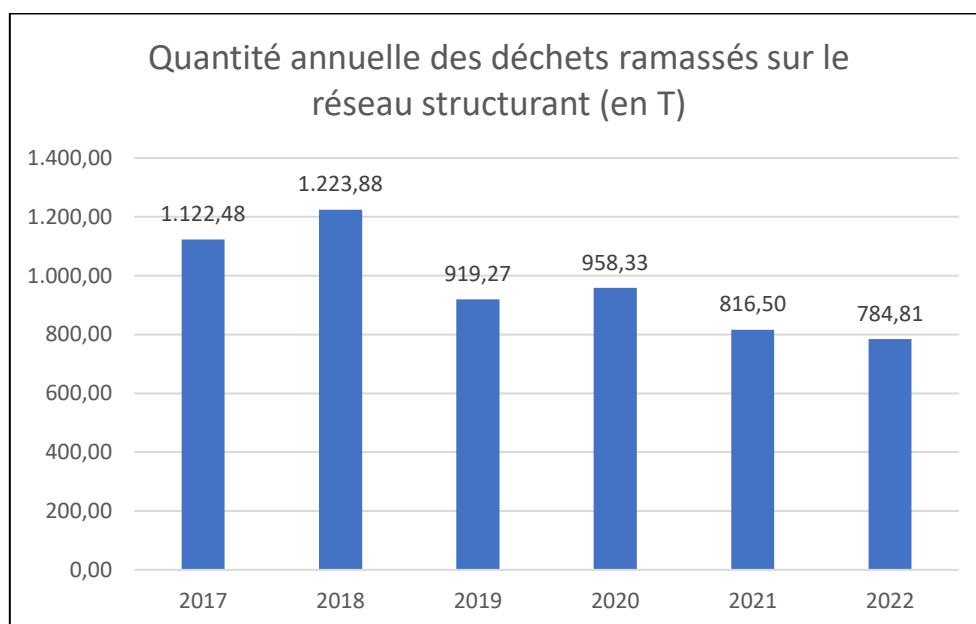
Toujours en 2022, près de 800 tonnes de déchets ont été ramassées sur les autoroutes de Wallonie pour un coût de près de €3,3 millions.

On peut aujourd'hui constater une diminution globale de ces quantités :

- ✓ le tonnage annuel relatif aux déchets collectés dans et autour des poubelles sur les aires autoroutières a diminué de près de 13% de 2017 à 2022 (passant de près de 3.100 à moins de 2.700 tonnes collectées).



- ✓ le tonnage annuel relatif aux déchets ramassés sur les autoroutes wallonnes a diminué de 30% de 2017 à 2022, passant d'un peu plus 1.100 tonnes à moins de 800 tonnes.



Ces diminutions se répercutent également au niveau des budgets consacrés par la SOFICO à ces postes :

- ✓ le budget annuel relatif aux déchets collectés dans et autour des poubelles sur les aires autoroutières s'élevait à près de **€1,8 million en 2022** contre un peu plus de **€2 millions** chaque année en moyenne entre 2017 et 2021 ;
- ✓ le budget annuel relatif aux déchets ramassés sur les autoroutes wallonnes s'élevait à près de **3,3 millions en 2022** contre **€4 millions** chaque année en moyenne entre 2017 et 2021.

⇒ Soit une économie annuelle totale **d'environ €1 million** .

Ces résultats ont pu être obtenus en jouant sur différents leviers tels que la sensibilisation, la répression, l'implantation d'infrastructures adaptées et la gestion adéquate de l'espace.

A cet égard, Be WaPP se réjouit des bons chiffres de la SOFICO qui cadrent avec une diminution généralisée de la malpropreté en Wallonie, mise en évidence par ailleurs au travers des données collectées dans le cadre des nombreuses actions qu'elle soutient.

La Police domaniale, en collaboration avec la Police fédérale, joue également un rôle essentiel en matière de contrôle et de sanction des incivilités liées à la propreté publique. Les montants de certaines sanctions ont été revus à la hausse en 2020 :

- toute personne qui jette une canette, un mégot, ou tout autre déchet par la fenêtre de son véhicule s'expose à une **sanction de minimum 200 €**.
- tout dépôt clandestin, c'est-à-dire l'abandon de sacs contenant des déchets autres que ceux générés lors du trajet (exemple : déchets en provenance de son domicile,...) dans ou à côté des poubelles d'une aire autoroutière, expose également son auteur à une sanction de **minimum 300 €**.

« Dimi trie » et « Lola trennt »

La campagne de sensibilisation au tri sélectif sera affichée sur les 300 panneaux bordant le grands axes (auto)routiers de Wallonie de la **mi-juin à la fin du mois de juillet**.

Ces visuels attireront de manière originale et humoristique l'attention sur le tri en mettant en scène des personnages qui incarnent le « bon geste » : Dimi (Dimi TRIE) et Lola (Lola TRENNT).

Ces personnages seront à retrouver dans des vidéos qui seront diffusées sur les **réseaux sociaux** des divers partenaires et qui permettront, en jouant sur le concept de répétition sonore de développer le jeu de mots qui entoure ces personnages.

Céline TELLIER, Ministre wallonne de l'Environnement : « *Trop de déchets sauvages jonchent encore les abords routiers et les aires de repos autoroutières de notre Région. Doter la Wallonie d'une stratégie de politique répressive environnementale, renforcer les outils et les moyens humains de l'administration, lutter contre l'impunité et déployer les dispositifs de tri des déchets à la source sont des actions concrètes qui permettent d'agir sur les comportements pour un environnement et une nature préservés. Je ne peux donc que saluer cette initiative de la SOFICO, qui sensibilise les usagers des aires d'autoroute à l'importance du tri et nous rapproche de cet objectif commun.* »

Philippe HENRY, Ministre wallon de la Mobilité et des Infrastructures : « *Les 67 aires non concédées bordant les autoroutes de Wallonie sont dès à présent équipées d'un dispositif permettant d'effectuer du tri sélectif. Les usagers peuvent ainsi poursuivre les gestes responsables déjà en vigueur dans les foyers belges, ce qui favorise le recyclage des déchets collectés dans les poubelles des aires. Il y va de notre responsabilité à toutes et tous et je tiens à saluer le travail de partenariat de tous les acteurs que sont la SOFICO, Be WaPP, Fost plus et le SPW Mobilité et Infrastructures.* »

Cliquer [ici](#) pour consulter la [carte des aires autoroutières](#) de Wallonie

Cliquer [ici](#) pour télécharger [les affiches](#) (FR et DE) et de la campagne

Cliquer [ici](#) pour télécharger [les vidéos](#) (FR et DE) de la campagne

Cliquer [ici](#) pour télécharger [les visuels didactiques](#) placés sur les aires dans le cadre du dispositif de tri sélectif

Les partenaires

La SOFICO

La SOFICO (SOciété wallonne de FINancement COmplémentaire des infrastructures) gère, entretient, réhabilite et finance, notamment grâce aux recettes de la redevance kilométrique poids lourds, les autoroutes et principales nationales de Wallonie (soit 2.700 km de voiries). Elle réalise également les chaînons manquants du réseau européen de transport routier et fluvial qui traverse la Wallonie.

La SOFICO est aussi active dans le domaine des télécommunications : elle assure la gestion du réseau wallon de fibre optique le long de son réseau (auto)routier et de la voie fluviale en vue de le commercialiser, principalement à destination des opérateurs, de faciliter son déploiement dans les zones plus difficilement accessibles et de rencontrer les nouveaux besoins des routes intelligentes. Elle dessert également en haut débit les ports autonomes, les Parcs d'Activités Economiques adjacents, ainsi que toute institution ou entreprise en manque de connectivité.

Elle conclut également des partenariats en vue d'assurer l'exploitation des aires autoroutières et le développement de projets d'énergies renouvelables.

La SOFICO bénéficie pour l'ensemble de ses missions de l'assistance technique du SPW Mobilité et Infrastructures. Plus d'informations via sofico.org

Le SPW MI

Le SPW Mobilité et Infrastructures assure la bonne gestion des infrastructures de mobilité en Wallonie telles que :

- le réseau (auto)routier,
- les ouvrages d'art,
- le RAVeL,
- les écluses,
- les ouvrages de franchissement,
- les barrages.

Il prend également en charge l'ensemble des aspects liés à la stratégie de la mobilité des personnes et du transport marchand ainsi que la régulation des transports. Le SPW Mobilité et Infrastructures est aussi doté d'une mission de gestion et de contrôle des activités aéroportuaires. Enfin, il gère le financement des infrastructures sportives et des projets de réhabilitation et de construction des infrastructures locales.

Be WaPP

Be WaPP est une association sans but lucratif créée par Fost Plus, Fevia Wallonie et Comeos. Elle est le fruit d'un accord de partenariat entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Be WaPP développe un large programme d'actions, élaboré en lien avec le Plan wallon des Déchets-Ressources, visant à prévenir et à réduire les incivilités en matière de propreté publique. Plus d'informations via www.bewapp.be

Fost Plus

Fost Plus asbl est chargée de la collecte sélective, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique. Par nos activités d'organisation, de financement et de communication, nous donnons un sens concret à l'économie circulaire des emballages. Ainsi, nous recyclons chaque année quasi 90 % des emballages ménagers mis sur le marché grâce à une collecte efficace du verre, du papier-carton et des PMC. La gestion des emballages a évolué résolument vers une gestion durable des matériaux. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec toutes les parties concernées : entreprises, fédérations, pouvoirs publics, intercommunales, partenaires de collecte, de tri et de recyclage, et citoyens. Fondée en 1994 à l'initiative de l'industrie et du commerce, l'asbl Fost Plus est active sur tout le territoire, via les trois régions. En rejoignant le système collectif de Fost Plus, les entreprises d'emballage contribuent à atteindre des objectifs de recyclage belges et européens ambitieux. Plus d'informations via www.fostplus.be

Contact médias :

- Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org